



# GUIDE SPORTIF VOILE

Planche à voile – Dériveur – Catamaran de sport –  
Voile Radiocommandée – Kite board - Habitable

2017-2020



# SOMMAIRE

<b>I. COMPETENCES</b> .....	3
<b>II. SAISON SPORTIVE</b> .....	3
<b>III. TYPES D'ÉPREUVES</b> .....	3
1. Epreuve Inter-ligue Grade 4 .....	4
2. Championnat de Martinique .....	4
3. Coupe de Martinique .....	4
4. Challenge de ligue Grade 5A .....	4
5. Critérium Grade 5B .....	4
6. Compétitions promotionnelles de ligue ou club Grade 5C .....	5
<b>IV. ADMISSION ET INSCRIPTION AUX ÉPREUVES</b> .....	6
1. Admission aux différents types d'épreuves .....	6
2. Inscription .....	6
<b>V. CLASSEMENTS</b> .....	7
1. Éléments communs à l'ensemble des régates .....	7
2. Classement Championnat de Martinique .....	8
3. Classement de la Coupe de Martinique .....	9
4. Classements des clubs .....	9
<b>VI. TITRES DELIVRES PAR LA LIGUE DE VOILE DE MARTINIQUE</b> .....	9
<b>VII. SELECTIONS</b> .....	9
1. Championnats de France Espoirs et Minimes .....	10
2. Autres épreuves .....	11
3. Sélections et Equipe « Voile Martinique » .....	11
<b>VIII. ANNEXES</b> .....	12
Annexe A : Arbitrage .....	12
Annexe B : Engagements des clubs organisateurs .....	13
Annexe C : Commission de discipline .....	14
Annexe D : Dériveur .....	14
Annexe E : Planche à voile .....	15
Annexe F : Windsurf Extrême Glisse .....	15
Annexe G : Habitables .....	16

## I. COMPETENCES

Le règlement sportif « Voile » est édité par la Ligue de Voile de Martinique après approbation en Comité directeur de la Ligue de Voile. Il définit les différents points concernant le déroulement de la vie sportive « Voile ».

Ce document entre en vigueur à compter de la saison sportive 2017/2018 et pour la durée de l'olympiade 2017-2020.

Son application sera maintenue jusqu'à l'adoption du nouveau texte proposé pour l'olympiade suivante.

Seul le Comité directeur de la Ligue de Voile de Martinique est habilité à modifier ou remplacer, à son initiative ou sur proposition de la Commission sportive, le règlement sportif « Voile ».

Les résultats des coureurs participants aux différentes épreuves organisées par la Ligue de Voile de Martinique (LVM), sont pris en compte au classement national des coureurs. Ils permettront en outre l'établissement du classement des coureurs au niveau de la LVM en conséquence l'ensemble des membres d'équipage fera l'objet d'une saisie dans le logiciel FREG.

## II. SAISON SPORTIVE

La saison sportive de l'année « N » débute le 1<sup>er</sup> Octobre de l'année N-1 et s'achève le 15 Juillet de ladite année.

Le calendrier sportif établi sur proposition de la Commission sportive et validé par la Comité Directeur en est l'expression.

Conformément aux directives fédérales, les régates sélectives pour les Championnats de France doivent être courues de Janvier à Mai (date limite le 31 Mai).

La cérémonie de remise des prix du Championnat est organisée par la LVM, clôturant ainsi la saison sportive.

## III. TYPES D'ÉPREUVES

L'animation sportive « Voile » de la Ligue de Voile de Martinique est organisée autour de plusieurs types d'épreuves selon les niveaux concernés et les objectifs recherchés. Les clubs organisateurs devront se conformer à la chartre des organisateurs et au règlement technique de la FFV. Toutes les séries sont concernées : **le dériveur** avec l'optimist, l'open bic, le laser et le sunfish, **la planche à voile** avec la bic techno 293, la raceboard, le funboard, le kite board, **l'habitable** avec le surprise, les racing et catégorie cruising, **la voile radiocommandée**.

Chacune des épreuves donnera lieu à un classement par classes, s'appuyant sur la liste des classes prévues par la Ligue de Voile. En fonction du nombre d'inscrits un classement par catégorie d'âge ou de sexe pourra être extrait en fin d'épreuve.

Les épreuves sont courues en application des règles ci-après :

- Règles de course à la voile (RCV) en vigueur
- Instructions de Course type FF Voile en vigueur et leurs différentes annexes
- Règlement sportif « Voile » de la Ligue de Voile de Martinique

### **Préambule**

**Une compétition est une manifestation qui comporte une ou plusieurs épreuves. Une épreuve se déroule sur une ou plusieurs journées. Une journée comprend une ou plusieurs courses.**

**IMPORTANT : Pour délivrer un titre de champion il faut au moins 5 régatiers dans la série concernée.**

**Pour figurer au Championnat, une série doit être constituée d'au moins 5 embarcations inscrites sur la saison et avoir été proposée par la Commission sportive de la Ligue. Au cas où le nombre de 5 n'est pas atteint dans une ou plusieurs séries, la Commission sportive peut décider de les regrouper et de les faire courir en inter série.**

**Les épreuves sont définies comme suit :**

#### **1- Epreuve Inter ligue grade 4**

Il s'agit d'une compétition regroupant le meilleur niveau interrégional. Ce grade est attribué par les instances de la FF Voile sur proposition de la Ligue (voir règlement fédéral).

#### **2- Championnat de Martinique grade 5A**

Confrontation au meilleur niveau régional, organisée tout au long de la saison, il comporte un maximum de 8 épreuves réparties d'Octobre à Juin, dont l'organisation est confiée aux différents clubs de la Ligue.

La liste des épreuves retenues pour le championnat de Martinique fera l'objet d'un avis de course général en début de saison.

Il existe un Championnat de Martinique pour tous les supports évoluant en Martinique.

#### **3- Coupe de Martinique grade 4A ou 5A**

L'organisation de la Coupe de Martinique est confiée chaque année à un club différent, chargé également de la Remise des Prix.

La Coupe se déroule sur minimum 2 jours avec si possible un raid et des parcours construits. Elle peut-être courue sur tous les supports selon les spécificités du plan d'eau et du club organisateur.

#### **4- Challenge de Ligue grade 5A**

Compétition concernant les séries non retenues pour les Championnats de Ligue. Elle est mise en place pour un défaut de participants (nombre inférieur à 5) ou un support non retenu en Championnat de Martinique. Il sera créé un challenge pour la série.

## **5- Critérium grade 5B**

Les manifestations « Critérium » constituent le 1<sup>er</sup> niveau de compétition auquel participe le pratiquant sportif débutant. Initiation à la compétition, il regroupe ceux qui s'entraînent régulièrement au sein des Ecoles de Sport. Pour l'olympiade 2017/2018 la LVM avec les clubs, souhaitent mettre un accent fort sur les critères en flotte collective.

Selon les éléments évalués chaque année, il peut être proposé un critérium pour les supports suivants : dériveurs, planche à voile, catamarans de sport, voile radiocommandée.

Un critérium comportera un maximum de 6 épreuves.

Afin de valoriser l'action de clubs, la Ligue de Voile crée un Challenge Critérium « Voile Martinique » des clubs. Pour qu'un challenge existe, il faut que 2 clubs au moins soient représentés au sein de la série.

Un classement individuel critérium pourra également être tenu dans les séries les plus représentatives avec une remise des prix en fin de saison avec les catégories ligue.

## **6- Compétition promotionnelle de Ligue ou de Club 5A-B ou C**

Compétition de Voile légère organisées pour honorer une personnalité de la voile martiniquaise ou souligner un évènement particulier ainsi que des épreuves dont l'ampleur et la renommée sortent du cadre du seul club organisateur. Elles seront courues sur les compétitions de voile légère organisée par un club dans le cadre de sa politique d'animation. Ce type de compétition, dont le but premier est de développer la convivialité au sein des sportifs de Martinique est prévue pour être réalisée dans la mesure du possible sur des supports au choix du club et pouvant être mis à la disposition des concurrents par l'organisateur. Au vu de la nature de la compétition, il peut s'agir de manifestations individuelles ou par équipes.

## IV. ADMISSION ET INSCRIPTION AUX EPREUVES

- 1- Admission aux différents types de compétitions
  - Etre en règle avec son club et/ou ligue
  - Ne pas être l'objet d'une sanction disciplinaire en cours
- 2- Inscription

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Si nécessaire le certificat de jauge ou de conformité

**Afin de répondre aux exigences liées à l'organisation d'une manifestation, la clôture des inscriptions des régates de championnat de coupe se fera la veille du jour de la régate. Possibilité de s'inscrire en ligne dans les clubs qui le proposent. Nous encourageons toutes initiatives qui permettront aux clubs organisateurs de connaître au plus tard 17h la veille du jour de la régate, le nombre de régatiers inscrits.**

Coût de l'inscription 15 € maximum pour un jour de régate.

Les concurrents doivent être en règle avec les associations de classe pour les séries où cela est nécessaire.

Il est rappelé que la licence temporaire ne concerne que les pratiquants occasionnels en compétition ou loisir organisées de façon temporaire, à l'exclusion des compétitions décernant un titre international, national, régional et des sélectives correspondantes exceptées pour les sélectives donnant accès aux Championnats de France corporatifs. Sa validité est de 1 journée calendaire ou de 4 jours consécutifs.

## V. CLASSEMENTS

### 1- Éléments communs à l'ensemble des compétitions

Les classements seront réalisés pour chaque série à partir du logiciel fédéral FREG diffusé gratuitement par la FF Voile, version en cours.

**Rappel : une série ne sera validée qu'avec la participation d'un minimum de 5 embarcations inscrites.**

Nombre de courses à courir :

Il ne peut être couru plus de 5 courses par journée pour toutes les séries, sauf en, Raceboard et Funboard, Kite Board. En aucun cas les coureurs ne pourront rester plus de 6 heures consécutifs sur l'eau.

***En aucun cas les Benjamins ne pourront courir plus de 3 courses par journée et ne pourront rester plus de 5 heures consécutives en mer.***

**Courses décomptées** : les organisateurs doivent retirer de la plus mauvaise course à partir de 3 courses courues et validées dans une épreuve.

Le club organisateur doit impérativement communiquer le classement définitif de chaque épreuve le jour même, par affichage et proclamation officielle des résultats, même provisoires.

Au plus tard, le mercredi suivant l'épreuve, le club organisateur doit transmettre les résultats à la FF Voile par copie de la sauvegarde – fichier FREG et au responsable « classement » de la LVM par courriel.

Le responsable « classement » de la Ligue mettra à jour le classement du Championnat de Martinique, à l'issue de chaque épreuve.

#### **Classement à l'issue d'une régata :**

Les dispositions applicables à la régata sont précisées dans l'avis de course.

Le coureur qui ne peut participer, en raison de sa contribution à l'organisation d'une régata en tant qu'arbitre officiel (jeune arbitre) et qui l'a signalé à la Commission Sportive au plus tard 2 semaines avant la régata sera classé RDG. Les points qui lui sont attribués à cette occasion sont déterminés comme suit :

= moyenne des points obtenus lors des régates précédant sa non-participation à la manifestation considérée. (Application de l'annexe A10(b) des RCV 2017/2020). Cette disposition n'est applicable qu'une seule fois dans la saison en cours.

Le coureur ne pouvant participer, en raison de sa participation (soumise à autorisation de la Ligue) à une régata officielle de niveau supérieur (épreuve (s) nationale (s), internationale ou sélective à des compétitions telles que Championnats du Monde et d'Europe, ou tout autre compétition validée par la commission sportive et le CD de la Ligue) sera classé RDG. Les points qui lui sont attribués à cette occasion sont déterminés comme suit :

**= moyenne des points obtenus lors des régates précédant sa non-participation à la manifestation considérée.** (Application de l'annexe A10(b) des RCV 2017/2020).

**NPRS** : non participation pour raison sportive, en accord avec la commission sportive.

**NPRA** : non participation pour raison d'arbitrage, en accord avec les commissions sportive et arbitrage.

La NPRA et/ou NPRS ne peut intervenir qu'une fois dans le classement du Championnat ; sauf dérogation particulière accordée par le Comité Directeur de la LVM.

## 2- Classement Championnat de Martinique

Il est rappelé qu'un classement est élaboré à l'issue de chaque épreuve du championnat.

Des modalités propres au classement du championnat sont définies dans la présente rubrique.

Les personnes non licenciées dans les clubs de la Ligue de Voile de Martinique, peuvent participer aux épreuves. Elles apparaissent au classement en qualité « d'invité » et n'entrent pas dans le classement spécifique du Championnat de Martinique sauf en cas de mutation et devra prendre sa licence au premier Janvier de l'année suivante.

### Validation du Championnat

Le Championnat de Martinique est validé à partir de 2 épreuves validées dont les résultats sont édités sur le site de FF Voile.

### Epreuves décomptées

Le nombre d'épreuves décomptées (plus mauvais résultat) est précisé dans le tableau suivant :

Epreuves validées	Nombre d'épreuves retirées
1 à 3	0
A partir de 4	1

### Calcul des points

Le classement annuel est établi et réactualisé après chaque épreuve par application du « système à minima » des RCV pour chaque épreuve.

Le concurrent ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issue du championnat est déclaré vainqueur.

### Points des DNC et absents

Le nombre de points maximum est égal au nombre final d'inscrits au championnat dans la classe concernée.

- DNC marque : point max +1
- Absent (**hors NPRA et NPRS**) marque : points max +1



**Il est rappelé que la Ligue souhaite favoriser la participation du plus grand nombre sur les plans d'eau. En conséquence, chaque régates peut accueillir tous les compétiteurs répondants aux conditions d'admission.**

Pour la prise en compte dans le championnat, tout nouveau coureur marque : point max +1 aux régates précédentes.

**Remarque :**

Participation Critérium et Championnat de Martinique

Tout coureur de Critérium peut participer à une régates de Championnat et pourra continuer à être classé en Critérium. A partir de deux participations en championnat, il ne pourra plus régater en critérium.

Changement de série

Aucun changement de série ne sera admis, en cours d'année, après la 1<sup>ère</sup> épreuve du Championnat de Martinique de la saison en cours, excepté en cas d'avis favorable accordée par la Commission Technique. Pour les courses non courues le coureur sera classé DNC.

### **3- Classement de la Coupe de Martinique**

Il est établi un classement individuel final basé sur la totalité des courses de la Coupe de Martinique. Deux courses doivent avoir été validées pour établir un classement ; à défaut il n'y a pas de classement final Coupe de Martinique, et aucun titre ne peut être décerné.

### **4- Classements des clubs**

#### **Classement du Challenge Critérium « Voile Martinique »**

Objectif : Privilégier le résultat collectif sur la performance individuelle. Modalités :

Le score de chaque club est obtenu par addition de points de participation et de performance (nombre et qualité des coureurs) :

- Point de participation : chaque coureur classé rapporte 1 point à son club.
- Point de performance : points attribués en fonction du classement de chaque coureur à l'issue de la journée de critérium (premier 1 pt, second 2 pts...)

**Est déclaré vainqueur du challenge le club totalisant le plus grand nombre de points.**

#### **Valorisation du Challenge Critérium**

Afin d'inciter les clubs à développer et structurer leurs écoles de sport, la Ligue de Voile de Martinique, selon les moyens pouvant être mobilisés à cet effet, récompensera de manière significative les 2 premiers clubs du Challenge Critérium, par des prix constitués de dotation en matériel.

## VI. TITRES DELIVRES PAR LA LIGUE DE VOILE DE MARTINIQUE

Il sera décerné un titre pour chaque série validée et par classe d'âge et de sexe en vigueur quand le nombre de participants est atteint.

Le classement final permet d'attribuer les titres de :

- Championnat de Martinique → Champion de Martinique
- Coupe de Martinique → Vainqueur de la Coupe de Martinique
- Challenge Critérium des Clubs → Club Champion de Martinique Critérium
- Critérium individuel → Vainqueur Challenge Critérium

## VII. SELECTIONS

Afin de déterminer les représentants officiels de l'équipe de la Ligue de Voile de Martinique sur différents types de manifestations, il est institué une Equipe Technique Régional (ETR) dont une des missions est de proposer à la Commission Sportive pour décision, une liste de coureurs, admis aux épreuves et critères retenus. Après examen, la Commission Sportive transmettra au CD de la Ligue pour décision finale.

Les coureurs sélectionnés sont ceux totalisant le moins de points à l'issue des épreuves de sélection retenues et désignées comme telles et validées par la Commission Sportive sur propositions du CTS ou à défaut par l'ETR et publiées sur le site de la FF Voile.

Pour la SNIS ou autres épreuves de grade 4, il n'y aura pas d'extraction des coureurs extérieurs pour le calcul des points. *Exemple : le 1<sup>er</sup> Martiniquais 10<sup>ème</sup> inscrira 10 points.*

Remarque :

Sur avis de l'ETR de la LVM, un coureur non classé à l'une de ces épreuves pourra ne pas prétendre à être sélectionné aux épreuves nationales et en Equipe « Voile Martinique », même avec de bons résultats dans les autres compétitions.

De même, pour prétendre à une sélection, le coureur devra faire partie de l'Equipe « Voile Martinique » et se conformer au règlement de cette équipe s'il réside sur la Martinique ; dans le cas contraire le système « d'invitation » pourra être utilisé.

**L'ETR est habilitée à formuler un avis motivé prenant en compte des facteurs autres que les seuls classements des différentes épreuves retenues pour la sélection.**

**Toute sélection ne sera définitivement acquise que si le sportif a respecté le programme de préparation (entraînements et stages de ligue) défini en commun avec l'ETR et l'entraîneur de ligue en charge de sa série.**

### 1- Championnats de France Minimes et Espoirs

Epreuves soumises à quotas.

La liste des sélectionnés est arrêtée par le Comité Directeur sur proposition de la Commission Sportive et de l'ETR de la LVM selon le règlement des sélectionnés envoyé chaque année à la FF Voile et prenant en compte des épreuves se déroulant entre Janvier et fin Mai.

La FF Voile communique chaque année à la Ligue de Voile de Martinique, la liste des quotas accordés. La Ligue communique à la FF Voile la liste des coureurs sélectionnés et s'il y a lieu, effectue des démarches d'invitation, dûment motivées, pour des places supplémentaires si nécessaire.

Toute démarche personnelle effectuée directement auprès des instances de la FF Voile par un sportif, ses parents ou son entraîneur, recevra automatiquement un avis défavorable du CD de la ligue (LVM).

Ces sélections prennent en compte les classements des différents types d'épreuves : total des points des épreuves désignées ci-après diminué de ceux de la plus mauvaise épreuve.

Championnat de Martinique, Coupe de Martinique, Semaine Nautique de Schœlcher, Inter-ligues de Guadeloupe.

## **2- Autres épreuves**

(Type CIA, CIP, CIE Optimist, Internationaux de classe, Championnat Caraïbéen, Jeux des Iles, Inter-ligues de Guadeloupe, autres)

La liste des sélectionnés est arrêtée par le Comité Directeur, sur proposition de l'ETR et la Commission Sportive de la LVM, en prenant en compte le total des points des courses de l'ensemble des épreuves de la saison en cours courues jusqu'à 45 jours avant la date de l'épreuve. Elle tient compte des coureurs sélectionnés sur d'autres épreuves.

### Inter-ligues de Guadeloupe

Ces épreuves sont ouvertes.

La liste des coureurs pouvant bénéficier d'une prise en charge spécifique est arrêtée par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission Sportive et de l'ETR.

### Stages Inter-ligues

La liste est arrêtée par le Comité Directeur sur proposition de la Commission Sportive et de l'ETR.

Ces sélectionnés prennent en compte le total des points des courses de l'ensemble des épreuves courues jusqu'à 15 jours avant le stage concerné.

## **3- Sélections et Equipe « Voile Martinique »**

L'Equipe « Voile Martinique » est constituée de coureurs « à potentiel » ayant fait acte de candidature et dont la demande a été validée par le Comité Directeur de la Ligue. L'Equipe « Voile Martinique » est encadrée par un ou des entraîneur(s) proposé(s) par la Commission Sportive et validé(s) par le CE de la Ligue, et un élu représentant la Ligue ou, à défaut, un représentant dûment mandaté par la LVM.

La Commission Sportive après avis de l'ETR de la LVM est seule habilitée à proposer au Comité Directeur de la Ligue, une liste de coureurs comme membres de l'Equipe « Voile Martinique » pour l'épreuve concernée.

#### Aide coureur

Des aides éventuelles et facilitées diverses peuvent être apportées, en fonction des possibilités financières de la ligue, aux membres de l'Equipe « Voile Martinique » (prêt de matériel...) et plus particulièrement aux catégories jeunes (-25 ans).

A titre exceptionnel et en fonction de ses possibilités financières, le Comité Directeur de la Ligue sur proposition de la Commission Sportive de la LVM, peut faire bénéficier d'une aide exceptionnelle un coureur qui aurait obtenu des résultats significatifs dans des séries autres que celle retenues en Championnat de Ligue :

- Place dans les premiers 15% de la flotte lors d'une épreuve nationale officielle
- Place des les premiers 20% de la flotte d'une épreuve internationale.

## VIII. ANNEXES

### Annexe A – Arbitrages

Pour toutes les manifestations de grade 5A inscrites au calendrier de la Ligue de Voile de Martinique, sauf dérogation accordée par la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA), les présidents de Comité de Course et de Jury doivent avoir la qualification d'arbitre régional au minimum.

Pour les compétitions de grade 5B et 5C, les présidents de Comité de Course et de Jury doivent avoir la qualification d'arbitre de clubs au minimum.

La CRA, avoir recueilli les vœux de chacun des arbitres, établit la liste des désignations sur les différentes épreuves du calendrier.

Un club ne comptant pas d'arbitre qualifié parmi ses membres, doit solliciter la désignation d'un arbitre extérieur. Il doit impérativement inviter l'un de ses membres à suivre une formation en sollicitant la CRA.

Un comité de réclamation doit comporter au moins 3 membres dont 1 juge qualifiée.

La CRA doit désigner des arbitres et des assesseurs qualifiés sur la Coupe de Martinique.

Cette épreuve peut servir de qualification pour les arbitres régionaux stagiaires.

Conformément au règlement technique de la FF Voile, les arbitres désignés par la CRA doivent s'assurer que l'organisateur de la manifestation dispose des moyens nécessaires matériels, humains et de sécurité, qu'il a diffusé un avis de course conforme aux IC type FF Voile et Ligue via la fiche de transmission aux arbitres.

#### Inscriptions

Il est de la responsabilité du CC de vérifier que l'organisateur enregistre les inscriptions selon les règles et obligations en vigueur (licence valide, sur-classements éventuels etc...).

### Annulation

Une épreuve ne peut être prononcée que le jour même de l'épreuve.

Si l'épreuve n'est pas courue bien qu'un dispositif ait été mis en place sur l'eau, le club organisateur peut ne rembourser les concurrents qu'à hauteur de 50% des frais techniques d'inscription.

### **Annexe B – Engagements des clubs organisateurs**

Le club organisateur doit conformément au Règlement Technique de la FF Voile :

- Inscrire ses manifestations au calendrier FF Voile sur le site fédéral avant le début de la saison sportive ou en cours de saison au minimum 30 jours avant
- Déposer une demande d'autorisation avec l'avis de course aux Affaires Maritimes au minimum dans les délais prescrits (15 jours).
- Se conformer à l'avis de course général diffusé en début de saison pour le Championnat de Martinique.
- Diffuser l'avis de course auprès de la Ligue de ses clubs après, en vigueur au minimum 15 jours avant pour les autres épreuves que le Championnat de Martinique.
- Rédiger les annexes avec le président de CC pour l'épreuve et les diffuser aux autres clubs et à la LVM.
- Communiquer aux arbitres l'ensemble des documents et informations relatifs à l'organisation de la compétition
- Afficher les instructions de course avec affichage des IC types et leurs annexes.
- Procéder aux inscriptions : vérifier les licences (validité, certificat médical, autorisation parentale), vérifier le timbre barreur si cela est nécessaire.
- Remettre, si possible, une copie des annexes à chaque concurrent entraîneur
- Identifier clairement le dispositif de sécurité mis en place.
- Vérifier la bonne marche du matériel nautique.
- Vérifier la disponibilité des personnes devant intervenir sur l'épreuve.
- Etablir un PC terre : radio, pavillons, téléphone, photocopieur, imprimante, panneau officiel, informatique, salle de Comité de réclamation.

Le club organisateur s'attachera à une bonne promotion de son épreuve par annonce préalable : communiqué de presse envoyé aux principaux médias, couverture de presse (présence de journaliste(s) ou correspondant(s) ayant la possibilité d'aller sur l'eau. A défaut de leur présence effective, il est possible d'envoyer un compte-rendu aux principaux médias).

Les résultats diffusés par les différents médias ne peuvent revêtir de caractère officiel, sauf s'il s'agit d'une communication officielle de la Ligue.

Seule la Ligue est habilitée à proclamer et publier le résultat définitif du Championnat et de la Coupe de Martinique, ces épreuves étant validées par la Commission Sportive et la Commission Régionale d'Arbitrage.

### **Annexe C – Commission de discipline**

Une Commission Régionale de Discipline est constituée conformément aux statuts, au règlement intérieur de la Ligue de Voile de Martinique et au chapitre 3 du règlement intérieur de la FF Voile.

Cette commission peut être saisie dans le respect de la procédure décrite au chapitre 4 du règlement disciplinaire de la FF Voile.

### **Annexe D – Dériveur**

Il faut se référer au tableau FF Voile et règlement sportif Voile légère 2017-2020 Ligue de Voile de Martinique de l'année en cours et pour toutes informations pratiques se reporter au guide sportif Voile LVM de l'olympiade en cours.

Les coureurs doivent avoir le niveau technique 3 FF Voile validé.

Préconisations pour l'avis de course :

- Temps limite conseillé sur l'eau :
  - 6h pour les minimes (départ de la plage et retour)
  - 5h pour les benjamins (départ de la plage et retour)
  - Un maximum de 4 courses sauf pour les benjamins 1 course retirée
- Epreuve validée à partir d'une course courue
- 1 course retirée à partir de 3 courses validées
- 1 minimum de 5 nœuds dans la minute précédent le départ est requis, ensuite la Comité de course appréciera si les conditions minimales acceptables sont réunies pour valider la course
- Les parcours sont de types : trapèze, triangle avec ses variantes et tenant compte de la géographie particulières des lieux

#### Jauge

Le matériel doit être conforme aux règles de classes des classes concernées.

### **ANNEXE E – Planche à voile et Kite board**

**Il faut se référer au tableau FF Voile Glisse Performance :**

Préconisations pour l'Avis de course :

- Epreuve validée à partir d'une course
- 1 course retirée à partir de 3 courses validées. Parcours conseillés : Au vent/sous le vent ; au vent sous le vent avec si possible un w, prévoir si possible une ligne d'arrivée décalée de la ligne de départ.

Un départ commun pour les Espoirs 293OD et Raceboard 7.8m<sup>2</sup>. Autre choix, le départ des Raceboard 8.5m<sup>2</sup> et 9.5m<sup>2</sup> peut être commun à celui des Espoirs et des Raceboard 7.8m<sup>2</sup> à la discrétion du Comité de course.

### Classement

Un classement 293OD Minimes et Espoirs séparés avec extraction des podiums féminins dans chacun des groupes.

Un classement Raceboard 7.8, 8.5 et 9.5 séparé (avec recalcul des points)

### Jauge

BIC Techno OD et Raceboard

Le matériel est conforme aux règles des associations de classes.

## **Annexe F - Windsurf Extrême Glisse**

Il faut se référer au tableau FF Voile et Règlement Sportif de Voile Légère 2017-2020 et pour toutes les autres informations pratiques se reporter au Guide Sportif Voile Légère Ligue de Voile de Martinique de l'olympiade en cours.

### **Un départ et un classement séparé entre les jeunes et les seniors.**

#### Slalom

Préconisations pour l'Avis de course :

- Epreuve validée à partir d'une course courue
- Pas de limite du nombre de courses par jour, à la discrétion du comité
- 1 course retirée à partir de 3 courses validées. 2 courses retirées à partir de 5 courses validées. 3 courses quand 8 courses ont été au moins courues. Cf. règles de classes ISAF annexe B

Parcours conseillés DOWN Wind, prévoir une ligne d'arrivée décalée de la ligne de départ ; parcours 8. Les parcours sont de types slalom.

#### Jauge

Voir préconisation FF Voile en cours.

#### Kite Board

Voir préconisation FF Voile en cours.

### **Promotion longue distance**

La longue distance ou raid est un parcours côtier balisé en milieu naturel. Un ou plusieurs Raid peuvent être organisés dans une même journée.

#### Jauge

Tout type de planche à voile autorisé.

## Annexe G – Habitables

Nous recommandons vivement à tous les propriétaires d'habitables souhaitant participer aux épreuves habitables inscrites au calendrier de la ligue de Voile de Martinique à réaliser leur demande de contrat OSIRIS via le lien suivant : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/>

Pour les compétitions inscrites au calendrier de la ligue de Voile de Martinique :

- La jauge OSIRIS s'appliquera pour les séries Cruising, Racing-cruising, Racing
- La jauge CSA s'appliquera uniquement pour les séries Racing
- Classe surprise

Pour participer à des régates de Classe réservées aux Surprises, les concurrents doivent s'assurer que leur bateau est strictement conforme aux règles de jauge en vigueur.

Le non-respect des règles concernant cette classe entraînerait la disqualification du bateau pour la totalité de l'épreuve.

Toutefois les particularités suivantes sont admises :

- **Gréement dormant**
  - Il est autorisé 1 pataras textile ayant une résistance équivalente au matériel d'origine.
- **Les voiles**
  - Il est autorisé l'emport de deux spi à la jauge de même coupe (soit deux symétriques ou des asymétriques).
- **Aménagement obligatoires**
  - Les éléments d'aménagements correspondant à la version standard du constructeur doivent être à poste. Il est permis de débarquer les 4 matelas des couchettes latérales.

L'équipement minimum de sécurité repris à l'inventaire du constructeur du bateau sera demandé, ainsi qu'un nombre de gilets de sauvetage au moins égal au nombre de personnes à bord.

### **Rappel synthétique :**

Les précisions ci-dessus, ont pour but de permettre que le Surprise reste simple et économique en offrant, à tous, la possibilité de régater à armes égales.